

	NOTE DE SERVICE			
	INCITATION AU PORT DU MASQUE			
	Destinataires : tous			
Rédacteur : PIONNEAU	Gaëlle	Relecteur :	Approbateur :	Date d'application : 05/07/2022

Compte tenu de la reprise épidémique ces derniers jours, tant au niveau national qu'au sein de nos établissements et services, nous vous recommandons fortement de porter à nouveau le masque en intérieur bien que cette mesure ne soit pas obligatoire.

Nous vous rappelons toutefois, que le masque et la distanciation sociale restent obligatoires dans les cas suivants :

- Pour les personnes cas contact,
- Pour les cas confirmés jusqu'à 7 jours après leur sortie d'isolement.
- Pour tous, dans les établissements en situation de cluster (*= plus de 3 cas positifs professionnels ou résidents au sein d'un même établissement*), jusqu'à 7 jours après le retour en dessous du seuil des 3 cas.

Par ailleurs, le masque est fortement recommandé pour les professionnels comme pour les personnes accompagnées lors de sorties dans des lieux à forte affluence et dans les transports en commun.

Vous remerciant par avance pour de efforts pour contenir ce nouveau pic épidémique et vous souhaitant malgré tout un bel été.


Corinne PELLETIER
 Directrice Générale par intérim